



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

cervidés

Question écrite n° 55932

Texte de la question

M. Jean Vila attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la situation des éleveurs de cervidés en France. Le président du syndicat national des éleveurs de daims déplore que notre pays ne s'intéresse pas suffisamment à cette production. Pourtant les élevages de cervidés sont une alternative singulière pour entretenir le paysage, notamment en zone défavorisée. Alors que le gouvernement anglais attribue une aide à leurs éleveurs au même titre que les élevages traditionnels, que la Nouvelle-Zélande développe fortement cette production, la France ne manifeste pas d'intérêt pour cet élevage nouveau. Il lui demande quelles mesures il entend prendre pour aider cette filière et permettre ainsi un développement plus hardi de cette production dans notre pays.

Texte de la réponse

L'élevage des cervidés en France s'est développé dans les années 1980. Cet élevage extensif permet la valorisation de zones difficiles, bien que la production française soit confrontée à un marché très concurrentiel, principalement du fait des importations communautaires de viandes de gibier en provenance de Nouvelle-Zélande. Les éleveurs de cervidés bénéficient de la prime au maintien des élevages extensifs, dite prime à l'herbe, et peuvent également souscrire un contrat territorial d'exploitation (CTE). Toutefois, compte tenu des difficultés rencontrées par les éleveurs de cervidés, les représentants de cette filière ont été reçus au ministère de l'agriculture et de la pêche qui étudiera les projets structurels et d'organisation de la filière qui lui seront soumis.

Données clés

Auteur : [M. Jean Vila](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (1^{re} circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55932

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 décembre 2000, page 7236

Réponse publiée le : 5 mars 2001, page 1355